



N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

Girardville, le 27 août 2025

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 27 août 2025, à seize heures (16:00 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, madame Line Tanguay, conseillère, messieurs André Kirouac et Jacky Gosselin, conseillers.

Sont absents à l'ouverture de cette séance, madame Claudette Martel, conseillère, madame Patricia Bolduc, conseillère et monsieur Patrick Dufour, conseiller.

Réunis sous la présidence de monsieur Vincent Beckert, maire.

Sont aussi présents monsieur Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier et madame Marie-Claude Parent, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2025-151

CONSTATATION AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et mentionne dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit ouverte la séance extraordinaire à 16:00 heures.

2025-152

ACCEPTATION BUDGET - PRÉPARARTION TERRAIN - PARC - RPJM

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacky Gosselin, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'un budget de 75 000 \$ soit alloué dans le projet du parc urbain à RPJM pour les travaux de préparation du terrain, en vue de l'installation des modules par Tessier Récréo-Parc, conformément au règlement d'emprunt no 528-2025.

2025-153

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 16:05 hrs.

Vincent Beckert
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et greffier-trésorier

J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.